

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION  
SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL TENUE EN LA VILLE DE MONTRÉAL LE VINGT-SIXIÈME  
JOUR DE JUIN DEUX MILLE DIX-NEUF**

---

« Lancement d'une vaste consultation sur la réorganisation scolaire (2019-2020) »

ATTENDU QU'en vertu de la résolution n° 19-06-20-3, le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a convenu de lancer une vaste consultation sur la réorganisation scolaire le 26 juin 2019 afin d'évaluer la meilleure façon d'organiser et de consolider ses effectifs scolaires ainsi que ses bâtiments dans la partie nord-est du territoire de la CSEM;

ATTENDU QUE le conseil de la CSEM finaliserait ses décisions en lien avec la réorganisation scolaire majeure au plus tard à la fin janvier 2020;

ATTENDU QUE la vaste consultation sur la réorganisation scolaire se penchera sur diverses options, notamment :

- la fermeture et/ou le transfert potentiel des écoles John Paul I, Gerald McShane et Général Vanier;
- le transfert potentiel de l'école secondaire Lester B. Pearson dans un nouveau bâtiment scolaire d'une superficie appropriée;

ATTENDU qu'en vertu de ladite résolution, le conseil des commissaires a également convenu de lancer une consultation de 30 jours sur la cohabitation, pour l'année scolaire 2019-2020, avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSPI), et ce, à l'école secondaire Laurier Macdonald, à l'école secondaire Lester B. Pearson, à l'école primaire Général Vanier et à l'école primaire Gerald McShane;

ATTENDU QUE la résolution n° 19-06-20-3 a été adoptée par le conseil des commissaires afin d'éviter le transfert des trois écoles visées par le ministre de l'Éducation et de permettre à la CSEM de consulter en bonne et due forme ses communautés;

ATTENDU QUE la CSEM s'engage à offrir le meilleur enseignement qui soit moyennant les ressources allouées;

ATTENDU QUE la politique de la CSEM sur le maintien ou la fermeture d'écoles (DG-18) prévoit un processus de consultation auprès de sa communauté préalablement à la mise en œuvre de toute modification au niveau d'instruction offert ou à la fermeture d'une école;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR J. LALLA ET RÉSOLU, tel que recommandé par le comité de planification à long terme :

QUE les scénarios décrits dans le document de consultation daté du 26 juin 2019 et intitulé *Projet de consultation sur une réorganisation scolaire majeure en 2019-2020* soient abordés dans le cadre d'une vaste consultation sur la réorganisation scolaire qui, entre autres choses, pourrait entraîner des changements quant aux programmes ou aux cycles (niveaux scolaires) offerts dans une école, un changement de vocation d'un bâtiment, la reconfiguration des zones fréquentées, des modifications aux bâtiments, des transferts de personnel et d'élèves, des fermetures d'écoles, des changements aux réseaux de transport scolaire, la révocation et/ou la modification d'actes d'établissement et des modifications au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission;

QUE ledit processus se déroule conformément à l'échéancier précisé dans le document de consultation, notamment :

- 16 décembre 2019 : date limite pour la présentation de mémoires;
- 8 et 9 janvier 2020 : réunions/audiences publiques sur la consultation;
- 15 janvier 2020 (au plus tard le 30 janvier 2020) : décision finale du conseil des commissaires;

QUE les conseils d'établissement des écoles et des centres cités dans le document de consultation soient consultés conformément aux articles 40 et 101 de la *Loi sur l'instruction publique*;

QUE le comité de parents, le comité consultatif des services de l'adaptation scolaire, ainsi que toute municipalité ou arrondissement dont le territoire est situé en tout ou en partie sur le territoire de la Commission, soient également consultés;

QUE le processus de consultation soit mené de manière à encourager la participation et la contribution de tous les intervenants de la Commission, y compris les associations, les syndicats, les groupes communautaires, les municipalités et les particuliers consultés.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un processus de consultation de 30 jours ayant pour but la cohabitation avec la CSPI soit lancé, pour l'année scolaire 2019-2020, auprès des membres suivants de la communauté de la CSEM :

- a. conseil d'établissement de l'école secondaire Laurier Macdonald (9 à 15 salles de classe);
- b. conseil d'établissement de l'école secondaire Lester B. Pearson (jusqu'à concurrence de 15 salles de classe);
- c. conseil d'établissement de l'école primaire Général Vanier (8 salles de classe);
- d. conseil d'établissement de l'école primaire Gerald McShane (8 salles de classe);
- e. comité de parents de la CSEM (CPCSEM).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la période de consultation prenne fin le 29 juillet 2019 et qu'une réunion extraordinaire du conseil soit prévue le 31 juillet 2019 au cours de laquelle les partenaires consultés pourront partager les points saillants de leurs mémoires et une décision finale sera prise par le conseil des commissaires.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les actes d'établissement des écoles et des centres de la CSEM concernés soient modifiés en conséquence.

ENFIN, IL EST ENCORE DE PLUS RÉSOLU QUE les municipalités et les arrondissements concernés soient consultés et que le Plan triennal de la CSEM soit modifié en conséquence.

VOTE : 14-1-0. Motion adoptée. (M<sup>me</sup> S. Lo Bianco a voté contre)

Résolution n° 19-06-26-6 »

---

JE CERTIFIE QUE ce qui précède est un extrait véritable et exact du procès-verbal d'une séance extraordinaire de la COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL tenue le 26 juin 2019.



M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière  
Secrétaire générale  
Commission scolaire English-Montréal

Le 27 juin 2019